



COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année 2025

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Adduction d'Eau Potable

**Rapport du Maire relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

SOMMAIRE

Table des matières

SYNTHÈSE 2025 – ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DU SERVICE	3
1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1 Présentation du territoire desservi	4
1.2 Mode de gestion du service	4
1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	4
1.4 Le patrimoine du service	5
1.5 Estimation de la population desservie	5
1.6 Nombre d'abonnés	5
1.7 Eaux brutes	6
1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.7.2 Achats eaux brutes	6
1.8 Eaux traitées	6
1.8.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	6
1.8.2 Production	7
1.8.3 Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	9
2.1 Modalités de tarification	9
2.1.1 Facture d'eau type	9
2.2 Recettes	10
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	11
3.3 Indicateurs de performance du réseau	12
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	12
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	13
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
3.5 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	15
3.6 Interventions du délégataire	15
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
4.1 Montants financiers	16
4.2 État de la dette du service	16
4.3 Amortissements	16
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	16
4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	17
5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	17
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	17
6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	18

SYNTHÈSE 2025 – ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DU SERVICE

L'exercice 2025 se caractérise par une amélioration sensible de la performance globale du service d'eau potable, principalement sur le plan hydraulique, tout en maintenant une très bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée.

La qualité de l'eau demeure satisfaisante : les taux de conformité aux limites de qualité sont de 100 % pour les paramètres microbiologiques et de 100 % pour les paramètres physico-chimiques. La protection de la ressource reste stable avec un indice P108.3 de 80 %. Le maintien de cette situation doit désormais s'accompagner de la préparation des prochaines exigences sanitaires, notamment du Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'élargissement du suivi de nouveaux paramètres.

La principale évolution favorable de 2025 concerne la performance hydraulique du réseau. Le rendement P104.3 progresse de 71,6 % en 2024 à 79,8 % en 2025, soit un gain de 8,2 points. Dans le même temps, le volume annuel de pertes diminue de 61 696 m³ à 47 249 m³, soit une baisse d'environ 23 %. L'indice linéaire de pertes s'améliore ainsi de 7,16 à 5,36 m³/j/km et l'indice linéaire des volumes non comptés de 7,95 à 6,95 m³/j/km. Cette évolution est cohérente avec l'intensification de la recherche de fuites, qui a porté sur près de 18,5 km de réseau en 2025.

Cette amélioration intervient alors que les volumes vendus progressent fortement, de 144 382 m³ à 176 028 m³, soit +21,9 %, tandis que la production augmente de 7,9 %. Le service répond donc à une consommation plus importante tout en limitant mieux les pertes d'eau.

La connaissance patrimoniale progresse également de manière significative. L'indice P103.2B passe de 83 à 108 points sur 120. Cette amélioration constitue un enjeu important dans le contexte de la nouvelle redevance de performance des réseaux. Le taux moyen de renouvellement réglementaire reste toutefois limité à 0,06 %. Les travaux réalisés en 2025, notamment rue Pieu Redon et rue de Bellegarde, devront être intégrés aux données patrimoniales et aux indicateurs réglementaires dès que les éléments de récolement permettront leur prise en compte.

Les indicateurs relatifs aux usagers présentent une évolution plus contrastée. Le taux d'interruptions non programmées passe de 1,26 à 4,40 pour 1 000 abonnés, le taux de réclamations de 2,52 à 4,40 pour 1 000 abonnés et le taux d'impayés de 1,93 % à 2,86 %. Ces évolutions appellent une vigilance particulière, même si elles restent à apprécier au regard du faible nombre d'événements concernés : 7 interruptions et 7 réclamations écrites en 2025.

Pour l'utilisateur, le prix de la facture type demeure pratiquement stable. Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix passe de 2,63 € TTC/m³ au 1er janvier 2025 à 2,62 € TTC/m³ au 1er janvier 2026, soit une légère diminution malgré l'évolution de la structure des redevances.

En synthèse, la qualité du service progresse nettement en 2025 sur les volets sanitaire, hydraulique et patrimonial. Les efforts engagés sur la recherche et la réparation des fuites produisent des résultats mesurables. Les principaux points de vigilance concernent désormais la continuité de service, les réclamations et impayés, la poursuite du renouvellement du réseau ainsi que l'anticipation des nouvelles exigences relatives à la sécurité sanitaire de l'eau.

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient à la Commune de Jonquières Saint Vincent. Le service est donc géré au niveau communal et comprend une unité de production et de distribution.

La Commune est propriétaire de l'ensemble des ouvrages du service. Elle définit la politique d'investissement, organise la protection de la ressource, prend en charge les renouvellements relevant de sa responsabilité et contrôle la bonne application du contrat de délégation.

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement par désinfection au chlore gazeux
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public, sous la forme d'un affermage. Le délégataire est VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux depuis le 1er juillet 2016. Le contrat court jusqu'au 30 juin 2028.

Deux avenants sont recensés au RAD 2025 : l'avenant n°1, applicable au 1er janvier 2020, relatif à l'engagement d'efficacité énergétique, et l'avenant n°2, applicable au 1er janvier 2024, relatif à la modification d'une pénalité.

Un règlement du service d'eau potable a été approuvé par la Collectivité.

1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

Domaine	Prestation	Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
Gestion du service	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement et traitement des réclamations	X	
Branchements	Renouvellement des branchements isolés	X	
Branchements	Renouvellement des branchements - opérations groupées		X
Branchements	Recherche et élimination des fuites	X	
Branchements	Renouvellement / entretien des compteurs	X	
Canalisations	Purge des réseaux et recherche de fuites	X	
Canalisations	Renouvellement ponctuel des accessoires et canalisations < 6 ml	X	
Canalisations	Renouvellement de canalisations > 6 ml		X
Ouvrages	Nettoyage annuel des réservoirs	X	

Domaine	Prestation	Délégataire	Collectivité
Ouvrages	Entretien et renouvellement de l'appareillage électromécanique	X	
Ouvrages	Entretien et petits travaux de génie civil	X	

De façon générale, le délégataire assure la gestion de la relation avec les usagers, l'exploitation et l'entretien des ouvrages ainsi qu'un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité.

1.4 Le patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage / donnée 2025
Production	Une installation de production : UPR Jonquières Saint Vincent - capacité totale 1 200 m³/j - ressource souterraine de la Vistrenque
Stockage	Réservoir de Jonquières Saint Vincent : 2 x 500 m³, soit 1 000 m³ de capacité totale
Distribution	24,170 km de canalisations de desserte ; une station de surpression
Abonnés	1 591 abonnés
Branchements	1 507 branchements
Compteurs	1 665 compteurs

1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où elle est ou peut être raccordée au réseau public d'eau potable.

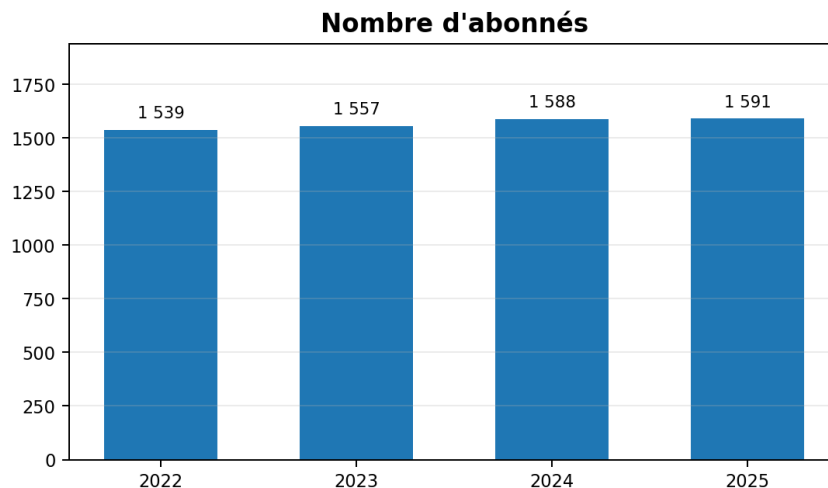
Le RAD 2025 retient une population desservie de 3 923 habitants en 2025. Conformément au référentiel SISPEA, cette estimation s'appuie sur les données de population authentifiées selon l'exercice de référence.

Désignation	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Nombre de clients desservis	1 539	1 557	1 588	1 591	0,2 %
Population estimée en habitants	3 971	4 017	3 888	3 923	0,9 %

1.6 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 1 591 abonnés au 31 décembre 2025, contre 1 588 en 2024, soit une progression de 0,2 %.

Nombre d'abonnés	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
	1 539	1 557	1 588	1 591	0,2 %



1.7 Eaux brutes

1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 234 635 m³ au cours de l'exercice 2025 sur la ressource de Saint Vincent.

Ressource et implantation	Nature	Débit nominal (1)	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Forage de Saint Vincent	Forages	60 m ³ /h	239 869	207 396	217 561	234 635	7,8 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

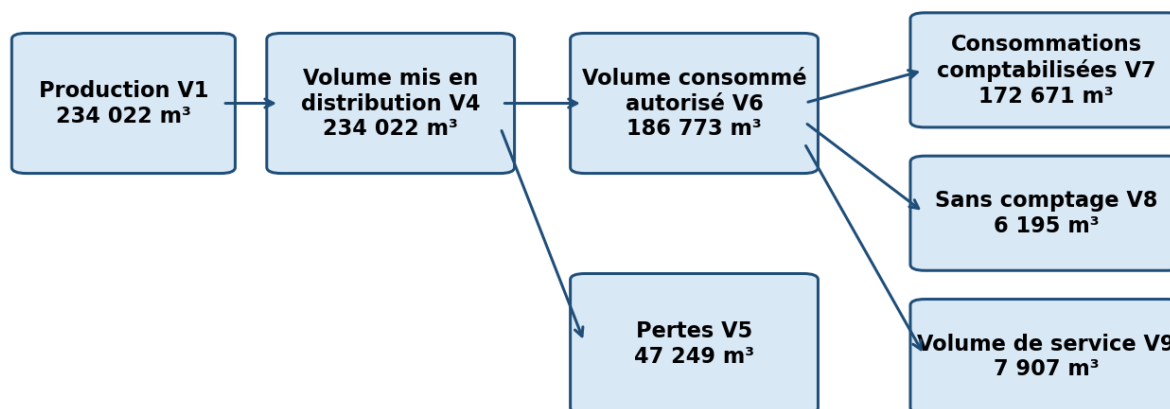
1.7.2 Achats eaux brutes

Sans objet.

1.8 Eaux traitées

1.8.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

Les valeurs du bilan hydraulique ci-dessous sont celles du RAD 2025 et sont présentées sur 365 jours.



Bilan hydraulique 2025 - valeurs sur 365 jours

Définitions : V1 volume produit ; V4 volume mis en distribution ; V5 pertes ; V6 volume consommé autorisé ; V7 volume comptabilisé ; V8 volume consommé sans comptage ; V9 volume de service du réseau.

- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ($V1 + V2 - V3$)
- V5 ou pertes ($V4 - V6$)
- V6 ou volume consommé autorisé ($V7 + V8 + V9$)
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec auto-risation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau,)

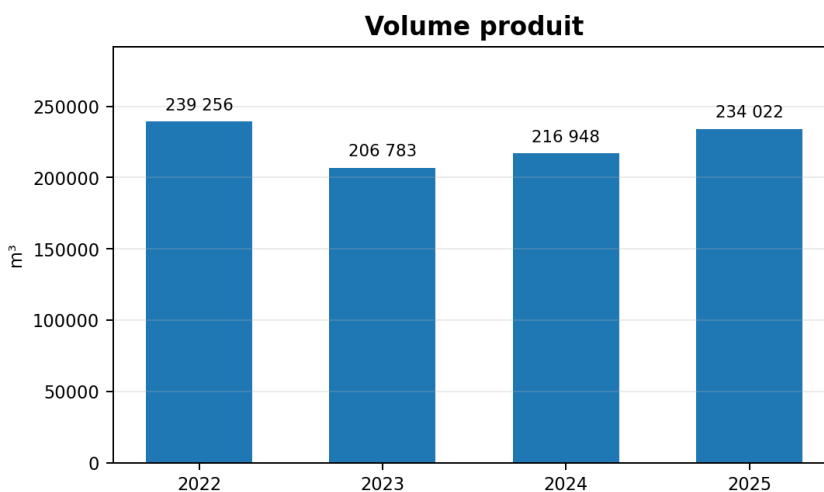
1.8.2 Production

Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement par désinfection au chlore gazeux.

Ressource	Dispositif de traitement
Forages Saint Vincent	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit en 2025 s'élève à 234 022 m³. L'écart de 613 m³ entre le volume prélevé et le volume produit correspond au besoin des installations, notamment au volume consommé par l'analyseur.

Ressource et implantation	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Total du volume produit (V1)	239 256	206 783	216 948	234 022	7,9 %

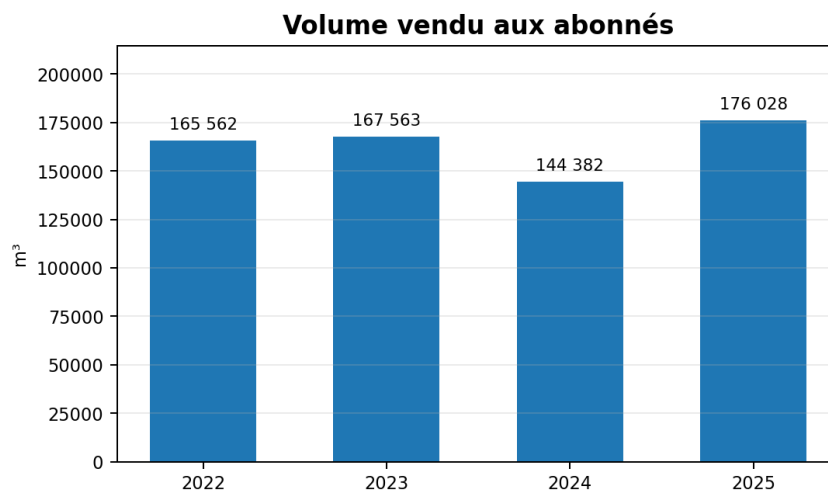


Évolution de la production sur 4 ans

La production augmente de 7,9 % en 2025. Cette évolution accompagne la hausse des volumes consommés, tandis que la performance hydraulique du réseau s'améliore.

1.8.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Total vendu aux abonnés selon le décret	165 562	167 563	144 382	176 028	21,9 %



Évolution du volume vendu sur 4 ans

Après la forte baisse constatée en 2024, les volumes vendus progressent de 21,9 % en 2025.

1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations de desserte du service public d'eau potable est de 24 170 mètres au 31 décembre 2025, contre 23 555 mètres en 2024.

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**2.1 Modalités de tarification**

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part fixe. Les volumes sont relevés annuellement et la facturation est semestrielle.

2.1.1 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 1er janvier 2025 et au 1er janvier 2026 pour un ménage de référence consommant 120 m³/an sont les suivants :

Part Délégataire Eau Potable	2025	2026	Écart
Part fixe	45,21 €	45,59 €	0,8 %
Part variable	0,8913 €/m ³	0,8989 €/m ³	0,9 %
Sous-total 120 m ³ HT	152,17 €	153,46 €	0,8 %
Coût au m ³	1,2681 €	1,2788 €	

Part Collectivité Eau Potable	2025	2026	Écart
Part fixe	16,00 €	16,00 €	0,0 %
Part variable	0,5500 €/m ³	0,5500 €/m ³	0,0 %
Sous-total 120 m ³ HT	82,00 €	82,00 €	0,0 %
Coût au m ³	0,6833 €	0,6833 €	

Taxes et redevances	2025	2026	Écart
Prélèvement sur la ressource	0,1000 €/m ³	0,0800 €/m ³	-20,0 %
Consommation d'eau potable	0,4300 €/m ³	0,3900 €/m ³	-9,3 %
Performance des réseaux	0,0100 €/m ³	0,0500 €/m ³	400,0 %
Sous-total 120 m ³ HT	64,80 €	62,40 €	-3,7 %
Coût au m ³	0,5400 €	0,5200 €	

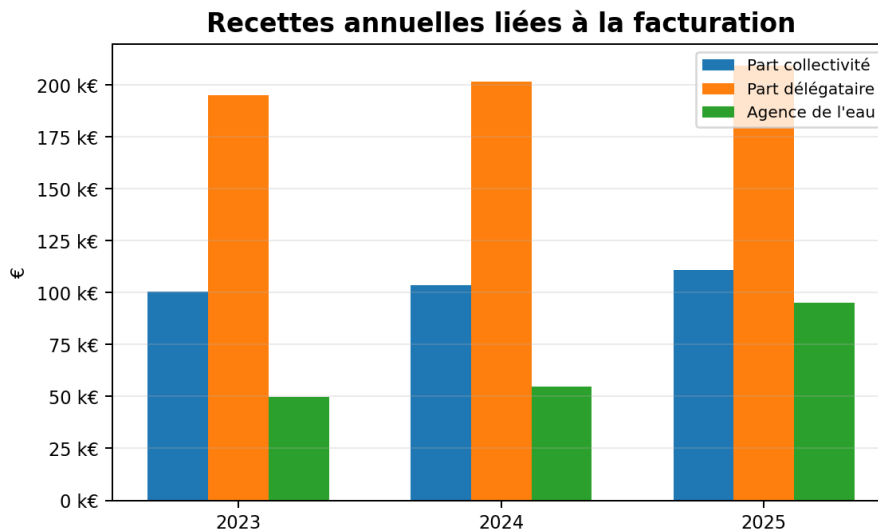
Total facture 120 m ³	2025	2026	Écart
Part fixe	61,21 €	61,59 €	0,6 %
Part variable	237,76 €	236,27 €	-0,6 %
Total HT	298,97 €	297,86 €	-0,4 %
Coût HT au m ³	2,4914 €	2,4822 €	
TVA 5,5 %	16,45 €	16,38 €	-0,4 %
TOTAL TTC	315,42 €	314,24 €	-0,4 %
Coût TTC au m ³	2,6285 €	2,6187 €	-0,4 %

Au 1er janvier 2026, le prix TTC de la facture type baisse légèrement de 0,37 %. La part délégataire augmente de 0,85 %, la part communale reste inchangée et l'ensemble des redevances des organismes publics diminue de 3,7 %.

Les volumes vendus selon le décret au titre de l'année 2025 sont de 176 028 m³, contre 144 382 m³ en 2024.

2.2 Recettes

Répartition	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Part Collectivité	100 473 €	103 768 €	110 894 €	6,9 %
Part Déléataire	194 907 €	201 448 €	209 357 €	3,9 %
Part Agence de l'Eau	49 731 €	54 688 €	95 137 €	74,0 %



La hausse de la part Agence de l'Eau en 2025 s'explique par la réforme des redevances : prélèvement sur la ressource, consommation d'eau potable et performance des réseaux.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les données ci-dessous correspondent au contrôle sanitaire officiel présenté dans le RAD 2025. Tous les prélèvements réalisés au titre des limites de qualité sont conformes.

Analyses	Prélèvements 2024	Non conformes 2024	Prélèvements 2025	Non conformes 2025
Microbiologie	8	0	9	0
Paramètres physico-chimiques	8	0	10	0

Analyses	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

Le contrôle sanitaire 2025 compte 9 prélèvements microbiologiques et 10 prélèvements physico-chimiques, tous conformes aux limites de qualité.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice évalue le niveau de connaissance du réseau et le suivi de sa gestion patrimoniale. Il est exprimé sur 120 points pour un service assurant la distribution.

Critère	Maximum	Donnée / points 2025
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237 - Mise à jour annuelle du plan	5	5
VP.238 - Inventaire des réseaux	10	10
VP.239 - Matériaux et diamètres renseignés	5	5
VP.241 - Dates/périodes de pose renseignées	15	13
VP.242 - Ouvrages annexes et servitudes localisés	10	10
VP.243 - Inventaire des équipements électromécaniques	10	10
VP.244 - Branchements localisés sur le plan	10	0
VP.245 - Caractéristiques des compteurs	10	10
VP.246 - Secteurs de recherche de pertes identifiés	10	10
VP.247 - Autres interventions localisées	10	10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement	10	10
VP.249 - Modélisation du réseau	5	5
Total reconstitué selon le barème du RPQS 2024	120	108

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : elle s'élève à 108 en 2025 soit une progression notoire.

3.3 Indicateurs de performance du réseau

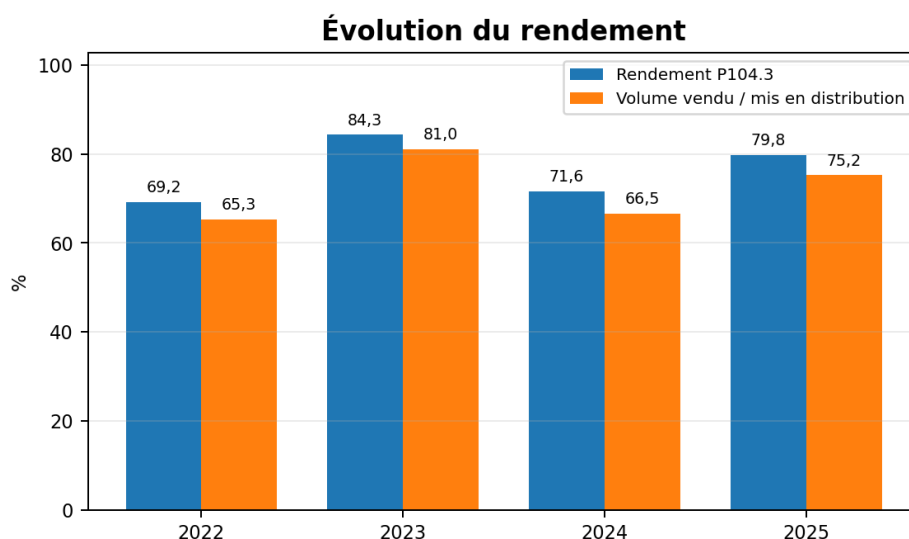
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

En 2025, le rendement réglementaire atteint 79,8 %, contre 71,6 % en 2024.

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau P104.3	69,2 %	84,3 %	71,6 %	79,8 %
Volume vendu / volume mis en distribution	65,3 %	81,0 %	66,55 %	75,22 %



L'amélioration du rendement est nette en 2025. Le volume de pertes passe de 61 696 m³ en 2024 à 47 249 m³ en 2025, soit une diminution d'environ 23 %.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau

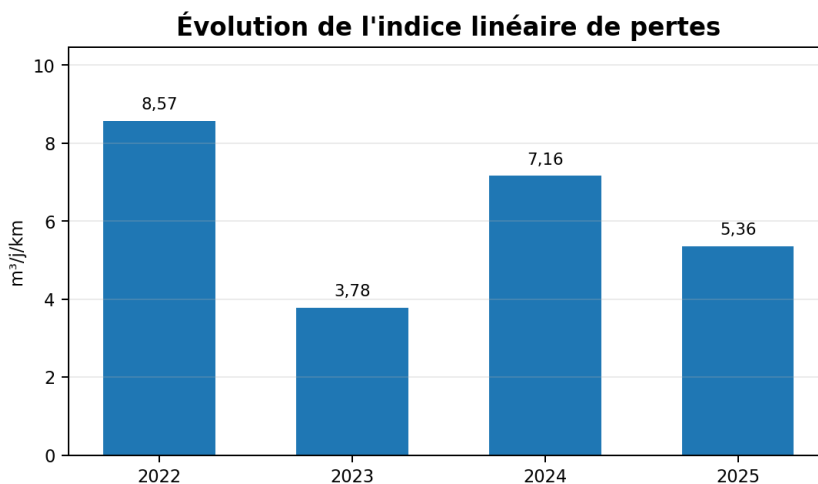
$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,95 m³/j/km, contre 7,95 m³/j/km en 2024. Cette évolution est favorable.

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$



Pour l'année 2025, l'indice linéaire de pertes est de 5,36 m³/j/km, contre 7,16 m³/j/km en 2024. Selon la grille de classification utilisée dans le RPQS antérieur et pour un réseau de type urbain, cette valeur correspond à un niveau bon.

Type de réseau	Bon	Acceptable	Médiocre	Mauvais
Urbain	ILP < 7	7 ≤ ILP < 10	10 ≤ ILP ≤ 15	15 < ILP

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Exercice	2022	2023	2024	2025
Taux renouvelé en Km	0,000	0,064	0,700	0,663
Taux moyen de renouvellement en %	1,38	0,59	0,65	1,18

Nota : La rénovation du réseau AEP rue Pieu Redon / rue de Bellegarde portant sur 663 ml est ici pris en compte malgré l'absence de plans de récolement en cours de rédaction.

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est en hausse mais reste toujours insuffisant.

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource est égal à 80 % en 2025.

Exercice	2024	2025
P108.3 - Protection de la ressource	80 %	80 %

3.5 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Donnée	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette du service au 31 décembre	111 420,53 €	98 834,19 €
Épargne brute annuelle	91 250,78	94 569,70
Durée théorique calculée	9	8

3.6 Interventions du délégataire

Interventions	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Fuites sur canalisations	4	4	5	25 %
Fuites sur branchements	3	6	6	0 %
Linéaire soumis à recherche de fuites (ml)	7 787	4 932	18 489	274,9 %
Compteurs renouvelés	106	190	61	-67,9 %
Branchements renouvelés	1	3	32	n.s.

En 2025, 18,489 km de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuites. Cinq fuites sur canalisations et six fuites sur branchements ont été recensées. Le délégataire indique également 61 compteurs remplacés et 32 branchements renouvelés.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**4.1 Montants financiers**

La collectivité indique un montant financier HT de travaux engagés de 446 338,57 € au titre du dernier exercice budgétaire 2025.

Exercice	2023	2024	2025
Montant financier HT des travaux engagés	15 755,37 €	443 246,97 €	446 338,57 €
Subventions en capital	-	-	-

Le détail communiqué par la collectivité pour l'opération de rénovation du réseau AEP est le suivant :

Nature et désignation des travaux	Linéaire renouvelé	Montant de l'opération HT	Subvention
Rénovation du réseau AEP de la rue Pieu Redon et de la rue de Bellegarde	663 ml	488 219,80 €	0 €

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette du service au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

Donnée	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre	111 420,53 €	98 834,19 €
Montant de l'annuité	17 881,08 €	17 881,08 €
Capital remboursé durant l'exercice	11 980,92 €	12 586,31 €
Intérêts remboursés durant l'exercice	5 900,16 €	5 294,77 €

4.3 Amortissements

Donnée	2024	2025
Montant des amortissements	58 770,39 €	58 425,01 €
Amortissement des subventions transférables	19 484,07 €	19 485,00 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet à l'étude	Montant prévisionnel 2025	Montant prévisionnel de l'année précédente
Rénovation du réseau de la rue Saint Laurent	-	-

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant.

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité**

Cet indicateur mesure l'implication sociale du service à travers les abandons de créances à caractère social et, le cas échéant, les versements à un fonds de solidarité.

Donnée	2024	2025
Montant des abandons de créances / versements	221,54 €	188,93 €
Nombre de demandes reçues	4	6
P109.0 - Actions de solidarité rapportées au volume vendu	0,0015 €/m ³	0,0011 €/m ³

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Bénéficiaire	Montant
Néant	-

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Code	Indicateur	Exercice N-1 (2024)	Exercice N (2025)
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 888	3 923
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,63 €	2,62 €
P101.1	Conformité microbiologique	100%	100%
P102.1	Conformité physico-chimique	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	83	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,60%	79,80%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,95 m ³ /km/j	6,95 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7,16 m ³ /km/j	5,36 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,06%	0,06%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	80%	80%
P109.0	Montant des actions de solidarité	221,54 €	188,93 €
P154.0	Taux d'impayés	1,93%	2,86%
P151.1	Interruptions non programmées pour 1 000 abonnés	1,26	4,4